



---

**Discours Amiri prononcé par S.A. le Premier Ministre, à l'occasion  
de l'ouverture de la troisième session ordinaire de la treizième  
législature de l'Assemblée Nationale**

**26 octobre 2010**

**An nom d'Allah le Tout Clément, le Tout Miséricordieux**

**((Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne  
vous entraidez pas dans le péché et la transgression))**

**Dieu a dit la vérité**

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Chers Membres,**

**Que la paix, la miséricorde et la bénédiction d'Allah soient sur vous...  
Louange à Dieu que nous remercions pour ses faveurs grâce auxquelles  
s'achèvent les bonnes œuvres, et que la paix et le salut soient sur le prophète  
d'Allah, sur sa Famille et ses Compagnons, et ceux qui ont suivi sa guidée  
jusqu'au Jour du Jugement.**

**La meilleure manière de commencer nos travaux avec l'ouverture de cette  
session parlementaire serait de demander au Tout Puissant de nous accorder la  
rectitude d'esprit et la réussite afin d'être à la hauteur de la responsabilité qui  
nous est confiée dans l'achèvement du processus de la construction nationale.**

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Chers Membres,**

**Si l'article (104) de la Constitution exige que le discours Amiri lors l'ouverture de  
la session annuelle de l'Assemblée nationale, traite des conditions du pays, des  
affaires publiques les plus importantes qui ont eu lieu durant l'année écoulée, et  
de ce que le gouvernement est résolu à réaliser des projets et des réformes  
pendant l'année prochaine, il convient de reconnaître tout d'abord que le  
résultat n'a pas atteint le niveau souhaité des réalisations de développement au  
niveau des différents secteurs autant qu'elle a témoigné au cours de la législature  
précédente des actions inconsidérées dans la pratique parlementaire avec ce  
qu'elle a renfermé d'interpellations et de controverses qui ont jeté un froid entre  
les deux pouvoirs, législatif et exécutif, ce qui a conduit à la perte du temps et de  
l'effort de l'Assemblée et du gouvernement à la fois.**

**À cet égard, le pays a témoigné durant l'année passée, de nombreux événements  
et évolutions qui ne peuvent pas être ignorés ou contournés. Dans ce cours on**



cite:-

**Premièrement:** - la scène locale a témoigné récemment l'attaque d'un accusé fugitif aux symboles islamiques et aux constantes nationales essayant ainsi de propager les conflits, la discorde et le sectarisme odieux parmi les fils de la société koweïtienne.

Le peuple du Koweït avec tous ses sectes et ses confessions a eu une attitude consciente remarquable envers ce fait quand il a rejeté ces offenses honteuses et a fait manqué l'occasion à ceux qui veulent du mal au Koweït, en assurant ainsi son engagement à l'union nationale et son adhésion aux enseignements de notre religion l'islam et ses valeurs clémentes.

Il est probablement juste de mentionner le mouvement sérieux et les mesures sages entrepris par le gouvernement pour faire face à l'évolution de cet acte malicieux, contenir ses effets et éviter ce qui aurait pu en résulter des dimensions qui auraient touché l'ordre social et la sécurité nationale.

C'est avec grande fierté que nous exprimons notre grande satisfaction et appréciation de la coopération consciente et attendue de laquelle ont fait preuve les membres de l'Assemblée nationale ainsi que tous les citoyens et les médias locaux, envers les mesures de sécurité prises par les autorités concernées afin d'éviter cette émeute détestable et ses venins destructeurs.

**Deuxièmement:** - le problème des "résidents illégaux" vient au premier rang dans la liste des problèmes d'intérêt officiel ; c'est le problème le plus compliqué et embrouillé sur la scène locale.

Le gouvernement a chargé le Conseil suprême pour la planification et du développement, composé de membres jouissant d'un degré élevé de compétence, d'expertise et d'efficacité, de former un comité chargé d'étudier la situation des "résidents illégaux" afin de fournir les mécanismes et les outils capables de trouver des solutions efficaces à ce problème en collaboration avec les diverses autorités concernées. Le comité chargé a présenté ses propositions pour le processus afin de régler ce problème d'une manière globale en tenant compte de toutes les considérations sécuritaires, humaines, légales, sociales et économiques. Le gouvernement travaille à adopter ces solutions et à les mettre en œuvre, en appelant toutes les autorités et les institutions de la société et ses individus à coopérer et à considérer la solution de ce problème comme est un projet national que tout le monde participe à accomplir et à réaliser les objectifs.

**Troisièmement:** - quelques résultats importants sur la marche du travail et les projets gouvernementaux achevés du plan de développement annuel:

**Les exigences législatives du plan de développement:**

La coopération entre les pouvoirs, exécutif et législatif, a abouti à la réalisation d'un certain nombre d'exigences législatives à moyen terme pour le plan de développement d'où la promulgation de trois législations dans le domaine



économique et trois autres législations dans le domaine du développement humain et communautaire. On prévoit la réalisation des exigences législatives du plan avant la date précise. Les législations les plus importantes promulguées pour appuyer les domaines du développement économique et social, sont les suivantes:

- Loi n° 7 de l'année 2010 concernant la création du comité des marchés de capitaux et la réglementation de l'activité des titres financiers.
- Loi n° 37 de l'année 2010 concernant la réglementation des programmes et des opérations de la privatisation.
- Loi n° 8 de l'année 2010 concernant les droits des personnes handicapées.
- Loi n° 6 de l'année 2010 concernant le travail dans le secteur privé.
- Loi n° 50 de l'année 2010 concernant la modification de certaines dispositions de la loi n° 47 de l'année 1993 concernant le logement.

**Les exigences institutionnelles du plan de développement:**

Les plus importantes exigences institutionnelles exécutées sont:

- Le décret de la création d'un marché des capitaux a été promulgué et l'activité des titres financiers a été réglementée conformément à la loi n° 7 de l'année 2010. De même, un comité de délégués a été formé.
- Les premières mesures ont été prises afin de créer le Conseil suprême pour la privatisation conformément à la loi n° 37 de l'année 2010.
- Le projet de loi concernant la création de l'autorité publique pour la réglementation des communications et d'information a été envoyé en vue de l'adopter et de le renvoyer à l'Assemblée nationale.

**La réalisation des projets pilotes stratégiques et de développement:**

L'État accorde plus d'attention aux projets pilotes stratégiques et de développement étant donné qu'ils constituent le moteur principal du développement dans la prochaine phase. Les plus importants de ces projets sont:

A – **Le groupe des sociétés publiques par actions:** qui couvre des domaines importants de développement et étend les domaines de participation du secteur privé et des citoyens au financement des projets de développement, et au fait de profiter de leurs revenus. On a décidé de proposer cinq sociétés publiques par actions au cours de l'année fiscale 2010 / 2011.

B - **Le groupe des projets pilotes de développement:** qui apporte des contributions importantes visant à soutenir la transformation en un centre financier et commercial, ainsi qu'il soutient le réseau de la sécurité sociale des citoyens koweïtiens, et le développement et la modernisation des services publics qui leurs sont offerts, en particulier les services de santé et de l'éducation. Les réalisations les plus importantes dans ce domaine sont:

- La signature de la première phase du port de Moubarak Al Kabeer sur l'île de Bubyen.
- La mise en marche de la première phase de la station nord d'Al Zour pour l'électricité et la préparation actuellement de la mise en œuvre de la Station sud d'Al Zour pour le dessalement de l'eau.



- La préparation du projet de loi concernant la création d'un organisme public pour gérer l'île de Bubyen et la Cité de la soie.
- La préparation du contrat consultatif de la société publique par actions pour l'assurance de la santé.
- La signature du contrat de l'hôpital Jaber Al Ahmad et l'entreprise des opérations de la mise en œuvre.
- La signature des contrats de quatre écoles parmi les neuf nouvelles écoles inscrites à la liste de l'année en cours.

Les deux pouvoirs, exécutif et législatif, se sont collaborés pour préparer les fondements législatifs nécessaires au lancement du processus de développement. Ces efforts ont abouti à l'émission des deux documents du plan annuel de développement à moyen terme. Le gouvernement a mobilisé ses ressources humaines et financières pour mettre en œuvre les projets du plan annuel (2010/2011) qui est l'un des piliers de l'activation effective de la coopération positive et constructive de développement entre le gouvernement et l'Assemblée nationale afin de soutenir les efforts de développement. Le plan annuel renferme une série de projets stratégiques pilotes et de projets de développement pour les autorités gouvernementales, dont l'exécution se fait selon un calendrier clair et précis. Ces projets visent à atteindre les objectifs et les politiques du développement humain et communautaire, ainsi qu'à développer les politiques démographique, sanitaire, éducative, de logement, scientifique, d'information, des affaires de la femme et des jeunes, de la pensée, de l'art et de la culture. Ils visent également à élaborer les politiques de la croissance économique et de la base de production, à soutenir et à élargir le rôle du secteur privé et à développer les infrastructures et les affaires de l'environnement, ainsi que les structures administratives, législatives et informatiques.

En ce qui suit quelques caractéristiques du plan annuel de développement:

- Le nombre des projets du plan a atteint 884 projets.
- Les projets du plan sont repartis entre les autorités de développement humain et communautaire (399 projets), et les autorités économiques (154 projets), les autorités de l'administration publique, de la planification, des statistiques et de l'information (53 projets) et d'autres autorités (278 projets).
- Le coût total des projets du plan atteint (5) milliards de dinars, dont la plus grande part est consacrée aux projets de construction (84%).
- Le plan annuel a contribué à l'exécution de 153 politiques, dont les plus importantes sont ceux du développement humain (85), puis les politiques économiques (41), et les politiques de gestion, de planification, de statistiques, d'information (27). Afin de réaliser une performance optimale de ces projets, le gouvernement tient à fournir les mécanismes, la méthodologie, le système de performance et le suivi efficace des politiques et des projets du plan annuel (2010/2011), dans le but d'atteindre les objectifs souhaités.
- La mise en œuvre des projets de production de l'énergie électrique-puissance 1360 MW, ainsi que des projets de production d'eau- capacité



75 millions de gallons, a été achevée. Actuellement, sont en cours les projets de production de l'énergie électrique- puissance 1900 MW et ceux de la production de l'eau- capacité 132 millions de gallons.

- 387 km de routes ont été réalisés dans les différentes régions du Koweït. On s'attend à réaliser 660 km au cours des années restantes du plan.
- Le gouvernement présentera bientôt à votre Assemblée vénérable un rapport complet contenant tous les détails de la marche du travail dans la mise en œuvre de ces projets et les étapes de réalisation.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Chers Membres,

L'engagement de l'Etat du Koweït est fort établi quant à ses politiques étrangères fondées sur le respect de la souveraineté des Etats et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Il tente, en coopération avec les pays frères et amis, à prodiguer tout effort possible pour contribuer à la réalisation de la sécurité, de la paix et de la stabilité dans les différentes régions du monde.

L'Etat du Koweït a suivi avec grand intérêt les évolutions des négociations de paix au Moyen-Orient entre les palestiniens et les israéliens qui ont eu lieu récemment aux Etats-Unis d'Amérique. A cet égard, nous affirmons que l'échec de ces négociations est dû à l'injustice et l'arrogance israéliennes à insister sur la politique de l'expansion des colonies, ce qui démolie tous les efforts visant à parvenir à la paix. Nous appelons toutes les parties internationales, en particulier les Etats-Unis en tant que le parrain du processus de paix, le Quartet international, l'Union européenne et toute la communauté internationale à assumer leurs responsabilités et mettre fin à la réalité tragique vécue par nos frères les palestiniens et forcer Israël à cesser les activités de colonisation et accepter les résolutions de la légitimité internationale afin de réaliser la paix juste, globale et durable à laquelle nous aspirons tous et qui ne se réaliserait qu'à travers la création d'un Etat palestinien indépendant dont la capitale sera Jérusalem à partir du principe de la terre contre la paix et l'initiative arabe.

Le monde a connu une grave crise économique au cours de la dernière année, et dont les effets négatifs ont touché toutes les nations et tous les peuples. L'Etat du Koweït a été en mesure de contenir les répercussions de cette crise et de limiter ses effets grâce à aux efforts et mesures pris par le gouvernement dès le début de la crise. Les indicateurs positifs que témoigne la situation économique internationale est un soulagement qui pousse à être optimiste quant à un avenir meilleur pour tous et partout.

Les catastrophes naturelles ont eu un effet dévastateur sur les économies de plusieurs pays en développement et ont causé des pertes énormes de vies humaines et des biens. Les plus importantes catastrophes étaient les tremblements de terre dévastateurs qui ont frappé la République d'Haïti et la République du Chili et les inondations subies par la République du Pakistan et la République d'Indonésie, ainsi que l'incident unique en son genre dans l'histoire



humaine auquel ont été exposé les travailleurs d'une mine à la République de Chili, et y ont survécu après de longues souffrances. L'Etat du Koweït loue les efforts internationaux entrepris par la communauté internationale pour contrer les effets de ces catastrophes et atténuer les souffrances des personnes touchées, et comme toujours, il n'a pas tardé à contribuer à soutenir ces efforts et fournir toute l'assistance humaine possible qui pourrait atténuer la souffrance et la douleur des peuples de ces pays.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Chers Membres,**

**Il est digne aujourd'hui que nous incarnons la puissance et la rectitude d'esprit dans nos engagements à l'égard des responsabilités que nous assumons, tout en confirmant notre volonté et notre détermination à poursuivre notre processus national quant au renforcement de l'Etat de droit et des institutions et ses tribunes illuminées par les flambeaux de la démocratie qui resteront flamboyants sur cette bonne terre, qu'Allah le veuille.**

**Nous savons tous que la démocratie au Koweït n'a pas été imposée, n'a pas été tirée du néant et n'est pas une acquisition accidentelle. Elle est née vivante dans l'esprit des fils du Koweït qui ont eux-mêmes achevé cette réalisation dont les bases se sont établis au Koweït génération après génération afin qu'elle reste l'héritage loyal du bien abondant que Dieu nous a accordé jusqu'à ce qu'elle est devenue pour nous une source de fierté devant le monde entier. Qu'Allah le veuille, cette démocratie restera forte face aux intrus et fixe dans le processus national droit, étant donné qu'elle est forte et impénétrable grâce à ses fils fidèles. Il est dans nos mains de la garder en tant qu'un outil de l'union qui rassemble, unit et réconcilie. Nous ne permettrons pas qu'elle soit un outil de séparation, de division et de faiblesse.**

**Il ne fait aucun doute que si la pratique de la démocratie est exempte de défauts, elle prévaut toujours dans le règlement des questions au profit de l'intérêt public. Il serait peut être utile d'appeler à une révision objective et consciente des résultats de la législature précédente et des règles et normes établies pour l'exercice du travail parlementaire dans le cadre de la Constitution et de la loi, de manière à ce que les résultats des efforts conduisent à la réalisation des espoirs et des aspirations des citoyens et de tous les accomplissements desquels le processus de développement a besoin.**

**L'expérience a déjà prouvé chers membres distingués le besoin des deux pouvoirs, législatif et exécutif, d'une formule pratique du dialogue conscient et constructif, conduisant à la mise en place d'une approche avancée de la coopération positive consacrant les fondements et les constantes de l'action commune, en vertu des dispositions de la Constitution et du Règlement de l'Assemblée nationale et d'autres lois et législations en vigueur, en particulier l'utilisation des outils de contrôle parlementaire, sans préjudice à ce droit ou renonciation à aucune compétence, étant donné que la coopération aspirée ne**



renferme aucune intention ou motivation de confisquer le droit constitutionnel d'un membre à l'interrogatoire qui est en fait une exigence constitutionnelle qui ne déprécie pas l'autorité de l'Assemblée et ne signifie pas l'augmentation de la domination du gouvernement. Elle est représentée par l'application correcte des dispositions de l'article (50) de la Constitution qui régit le principe de séparation des pouvoirs tout en gardant leur coopération et évite le dépassement de l'un au compte de l'autre, et du dernier alinéa de l'article (115) de la Constitution, qui stipule ((Les membres de l'Assemblée nationale n'ont pas le droit d'intervenir dans le travail de l'un des deux pouvoirs, judiciaire et exécutif)).

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Chers Membres,

Nous sommes tous tenus de prendre avantage de notre expérience parlementaire et de ne pas répéter la précédente exagération de se mettre hors des règles établies par la Constitution et approuvées par les législations du travail institutionnel afin d'éviter les coûteux résultats et les lourdes charges qui pourraient endommager nos acquis et menacer les constantes nationales.

Si nous avons pris la liberté responsable et la démocratie, à travers les voies légitimes, comme un cadre fixe en tant que des principes qui n'acceptent ni l'argument ni l'enchère, le mouvement politique reste dans toute société, s'il est dans les limites légitimes, un signe de la vitalité et de l'authenticité de cette communauté, et les résultats ne peuvent représenter qu'une valeur ajoutée qui vient dans l'intérêt de la nation, son progrès et sa prospérité. Cependant, l'exagération dans la politisation des questions pour des buts, des objectifs et des intérêts courts au détriment de l'intérêt public, et l'adoption du chaos, de la provocation des cabales, de l'incitation, de la diffamation et de l'atteinte à la dignité des autres au lieu d'avoir recours à la loi et de la respecter, sont devenues une source de préoccupation pour tous. Nous ne pouvons nous attendre de ce qui précède qu'à la séparation, la division, la faiblesse et le feu qui peut tout détruire et c'est ce que nous ne pouvons pas permettre, étant donné que nous assumons devant le peuple et la nation, la responsabilité qui nécessite de prendre toutes les mesures nécessaires capables d'assurer l'application sérieuse de la loi à tout le monde sans exception, le maintien de l'union nationale et la sauvegarde des constantes, des valeurs et des principes que le peuple koweïtien tient à s'y engager génération après génération, y compris l'émission des législations nécessaires à cet égard et que nous espérons que votre Assemblée vénérable approuve afin de parvenir à réaliser l'intérêt national suprême.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Chers Membres,

Le Moyen-Orient et la région du Golfe en particulier témoigne une phase très critique et dangereuse, grouillant de conflits et de tensions dans leurs dimensions d'ordre politique, économique et sectaire. Il est sage de se rendre compte que nous ne sommes pas à l'abri de ses implications et ses maux, y compris les



risques qui menacent notre sécurité nationale, ce qui nous oblige à combler toutes les lacunes qui pourraient menacer notre sécurité et notre union, et à travailler pour faire manquer l'occasion à ceux qui veulent le mal à notre pays. Ô combien nous avons besoin dans ce cas de considérer la capacité de corriger le chemin en redressant la décision et en incarnant l'union et la cohésion, ce qui place l'Assemblée et le gouvernement en face de leurs responsabilités historiques dans l'action collective afin de sauvegarder les composantes de la sécurité de la nation du présent et du futur.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Chers Membres,**

**Le Koweït est le dépôt que nous avons promis à Dieu de garder et d'en assumer toutes les responsabilités, et le seul moyen d'y arriver est la consécration de l'Etat de droit et des institutions, où la voix la plus forte est celle de la loi et où aucun pouvoir ne dépasse l'autre.**

**Quant à notre système judiciaire, il demeure l'objet de notre appréciation et fierté et la balance de la justice sur cette bonne terre. Il n'est pas permis d'atteindre à l'honnêteté, à l'impartialité, à la fermeté et à l'équité de ses hommes dans la réalisation du droit. Il a longtemps été le refuge et la forteresse du peuple du Koweït et de tous les résidents sur notre bonne terre.**

**Nous devons améliorer notre manière de lire et d'étudier nos donnés. Que nos mesures soient équilibrées. Nous n'avons pas besoin de se précipiter dans toutes les directions d'une manière non calculée. Nous avons désespérément besoin de coopérer, et il n'est pas sage d'exagérer dans l'ambition à l'écart de la réalité et de perdre notre temps. Nous sommes confrontés à de grandes responsabilités dans une période d'un rythme rapide où nous avons besoin d'une volonté consciente, de cœurs pleins de foi, d'esprits prospères par la science et pleines d'affection, et d'une union qui nous unit comme un seul corps que, si l'un de ses membres souffre, tous les autres membres le soutiennent par la veille et la fièvre.**

**Dieu est témoin de la sincérité de nos intentions et de l'affirmation de notre engagement à défier les difficultés, à surmonter les obstacles et à réaliser, que Dieu le veuille, les aspirations de notre peuple.**

**Que Dieu dirige nos pas, correcte nos actions, rende notre présent meilleur que notre passé et notre avenir meilleur que notre présent, et rende ce pays plus sûr et plus prospère.**

**Que la paix, la miséricorde et la bénédiction d'Allah soient sur vous...**